

# **Inscriptions listes électorales**

[Commune de Chelun](#)

## **Inscription**

Pour vous inscrire sur la liste électorale de votre commune, vous pouvez le faire à présent en ligne via l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ou auprès du secrétariat de la mairie :

Vous devez présenter :

- Une copie de votre pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le formulaire ci-après, complété ;

Fichier

[cerfa\\_12669-02\\_3.pdf](#) (.pdf - 293.96 Ko)

## **Procuration**

Pour réaliser une procuration en ligne, récupérez auprès de votre mandataire, soit son [numéro d'électeur](#) et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote.

Ensuite, connectez-vous via le lien suivant :

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Enfin, toute procuration doit être validée par la gendarmerie, la police nationale ou le consulat.

Vous serez informé par courriel dès que votre procuration sera acceptée.